

Garantie limitée Helvetech.ch

Période de garantie

La présente garantie limitée couvrant les produits vendus par Helvetech.ch vous donne, à vous client, des droits de garantie limitée de la part de Helvetech.ch pour la durée spécifiée sur la page de description du produit. Veuillez vous référer à la page de description des produits concernés.

Conditions générales

La présente garantie limitée vous accorde, à vous client, des droits de garantie limitée de la part de Helvetech.ch.

La présente garantie limitée s'applique exclusivement aux produits vendus par Helvetech.ch.

Helvetech.ch garantit la prise en charge des réparations, du remplacement ou du remboursement, à la discrétion de Helvetech.ch, dans le cas où un produit présenterait un défaut de matériau ou de fabrication au cours de la période de garantie, si vous, l'utilisateur final, informez Helvetech.ch de la présence d'un défaut sur votre produit au cours de la période de garantie. L'obligation de Helvetech.ch, en vertu de cette garantie limitée, à son entière discrétion, de réparer, remplacer ou proposer un remboursement dans le cas où un produit présenterait un défaut de matériau ou de fabrication prend fin à compter de l'expiration de la période de garantie limitée.

La période de garantie limitée prend effet à compter de la date d'achat auprès de Helvetech.ch. La date de paiement du produit sert à prouver la date d'achat. Cette preuve peut être exigée comme condition préalable au bénéfice du service de garantie. Le service de garantie présenté ici correspond à l'offre de garantie de base.

La présente garantie limitée est applicable en Suisse uniquement. Les délais d'intervention risquent de varier en fonction de la disponibilité locale des pièces détachées. Helvetech.ch ne modifiera en aucun cas la forme, l'aptitude ou la fonction du produit.

Helvetech.ch procédera, à son entière discrétion, à la réparation ou au remplacement des composants ou produits présentant un défaut de matériau ou de fabrication au cours de la période de garantie limitée si vous, le client final, informez Helvetech.ch de la présence d'un défaut de ce type au cours de la période de garantie limitée. Les produits remplacés ou réparés présenteront des performances et une fiabilité équivalente à celles des produits d'origine. Si ces produits remplacés ou réparés ou des pièces venaient à présenter un défaut de matériau ou de fabrication au cours de la période restante de la garantie limitée du produit qu'ils remplacent ou dans lesquels ils ont été installés, Helvetech.ch garantit qu'il continuera à assurer la réparation ou le remplacement de ces produits ou pièces.

Les défauts résultant d'une mauvaise utilisation du produit (chute, contact avec des liquides, accumulation de déchets, etc...) ne sont pas pris en charge par la garantie limitée Helvetech.ch.

Tous les composants ou produits matériels retirés dans le cadre de cette garantie limitée deviennent la propriété de Helvetech.ch, sauf disposition contraire établie par le fabricant. Dans l'éventualité peu probable où votre produit présenterait des pannes répétées et que Helvetech.ch indiquerait ne pas être en mesure de réparer ou de remplacer le produit, Helvetech.ch pourra décider, à son entière discrétion, de remplacer votre produit par un produit identique ou disposant de fonctionnalités et performances équivalentes ou de vous offrir, au lieu du remplacement du produit, le remboursement de son prix.

Les litiges découlant de cette garantie limitée ou relatifs à votre achat de produits soumis à cette garantie limitée, qu'ils se fondent sur la loi des contrats, des délits, de la fraude ou sur toute autre doctrine juridique, sont régis par la législation suisse, sans égard aux principes relatifs aux conflits de lois.